CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaitre son intention par écrit, à l'*éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. *Les Avis* se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 24 heures de l'après-midi; la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

Pour le nord et les côtes.

POUR APALACHICOLA.—Le paquebot régulier brick ENERGY, capitaine Wilcox, sera le premier bâtiment à partir. La plus grande partie du chargement est engagée. Pour fret et passage, s'adresser à bord, en face la rue Poydras ou à TOURNE & BECKWITH,
1 mars nos. 28 et 29. Nouvelle-Levée.

POUR BOSTON—Le brick EXPORT, peut prendre 4 à 500 barils, ou le même poids en marchandises d'encombrement, si l'on s'adresse immédiatement à bord, en face le poteau no. 96, ou à
29 février HARROD & QUARLES.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise ELEANOR, capitaine Davidson, est prête à compléter un fret pour la susdite destination. S'adresser à WM. VANCE,
22 fev rue de la Douane, No. 18.

POUR BALTIMORE—Le beau brick fin voilier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
HARROD & QUARLES,
22 fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brestow, peut prendre 1300 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. VANCE
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au soussigné.
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux enménagemens, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à
12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à
12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—Le navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes enménagements, s'adresser à Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR MATAGORDA.—La goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Watts, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux enménagemens, s'adresser à bord, ou à
WM. BRYAN,
27 fev—6T 36, Vieille Levée.

A FRETER.—Le brick DANIEL WEBSTER, capitaine Goodsuch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il tire très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,
5 mars No. 24, rue de la Douane.

Pour la Havane.—Le brick fin voilier et de première classe, le CICERO, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux enménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la cathédrale, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
5 mars no. 47, rue Bienville.

A Frêter pour Tampico et Matamoros,—La goëlette américaine LOUISIANA, capitaine Wm. Wallinston. S'adresser à MM. de Miranda & Co. ou au capitaine à bord, vis à vis la rue Toulouse. 3 mars—8

A VENDRE OU A FRETER.—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, en parfaitement bien gréé, porte 2000 barils de 300 livres de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
19 fev rue Bienville, No. 47.

A Frêter pour Tampico et le port de la Havane, de première classe, le brick fin voilier CICERO, capitaine Watts, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux enménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la cathédrale, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
5 mars no. 47, rue Bienville.

A Frêter pour Tampico et Matamoros,—La goëlette américaine LOUISIANA, capitaine Wm. Wallinston. S'adresser à MM. de Miranda & Co. ou au capitaine à bord, vis à vis la rue Toulouse. 3 mars—8

A VENDRE OU A FRETER.—Le brick ELIZA DAVIDSON, enrégistré du port de 198 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils de 300 livres de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. I., doublée, cloutée et chevillée en cuivre, construite en cèdre par H. Thornton, portant environ 1000 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à
WILLIAM VANCE,
22 fev no. 18, rue Douane.

A LOUER OU A FRETER.—Pour un port dans le Nord de l'Europe ou la Méditerranée. Le superbe brick de Lubeck, fin voilier, NEPTUNE, capitaine Dalman, sera prêt à prendre son chargement dans peu de jours. Pour le fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
P. O. SORBE,
22 fev—10 no. 118, rue Royale.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe, ou de la Méditerranée.—Le beau brick lubeckois FLORA, capitaine Shrein, du port de 188 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à
27 fev LATASTE & BRULATOUR

A FRETER.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitaine Morgan, du port de 96 tonneaux, parfaitement bien gréée, est prêt à partir pour cette destination. S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à HARROD & QUARLES,
9fev rue de la Douane, no. 24.

A VENDRE pour cause de départ, à un prix raisonnable, un jeune et bon cheval sans défauts, avec un cabriolet et ses harnais, convenable pour une famille ou un médecin. S'adresser pour les conditions au no. 119, rue Royale. 7 mars—

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Marigny.—Vente par le register des testaments.—Mardi 22 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Prosper Marigny, les propriétés et esclaves, savoir :

Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ un mille et demi au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie d'une portion de terre, désignée par le numéro dixneuf [no. 19], sur un plan de l'habitation qui a appartenu au dit feu Prosper Marigny, et divisée en lots comme suit :

Lot A. mesurant, face au fleuve, un arpent plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins, borné de la partie supérieure par la propriété de A. Peiffel, et sur la partie inférieure, par le lot B. qui a été vendu sujet à un bail de cinq ans, à compter du 12 janvier dernier.

Lot B. contigu au lot A. de la même dimension,

Lot C. contigu au lot B. mesurant deux arpens de face au fleuve Mississippi, plus ou moins, par 40 arpents plus ou moins de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir : une petite maison de maitre, ayant trois chambres, cabinets et galerie, sucrerie et moulin, deux purgeries, et un hangard en bois, une bâtisse en bois bon servir comme magasin de maïs, écurie et deux cabines à négres doubles.

Lot D. contigu au lot C. mesurant un arpent plus ou moins, face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpents plus ou moins.

Lot E. contigu au lot D. mesurant un arpent de face au fleuve, plus ou moins, sur une profondeur de 40 arpents, plus ou moins.

Lot F. contigu au lot E. ayant les mêmes dimensions.

Esclaves.

Louis, nègre de champ et laboureur âgé de 23 ans, marronneur.

Antony, nègre de champ, laboureur et bûcheron, affligé de rhumatisme à la jambe gauche, âgé de 36 ans.

Greenbury, griff, bon nègre de champ, laboureur, âgé de 29 ans.

Zenon, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, charretier et marronneur.

James, fils de Charlotte, âgé d'environ 15 ans, charretier.

Caleb, bon nègre de champ, laboureur et bûcheron, âgé de 26 ans.

Peter, nègre de champ, âgé de 30 ans.

Rosine, négresse créole, âgée de 30 ans, domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse.

Euphrosine, sœur jumelle de Rosine, négresse créole, âgée de 20 ans, domestique de maison et un peu blanchisseuse.

Charles, mulâtre, fils d'Euphosine, âgé d'environ 12 ans.

Charlotte, négresse de champ, âgée de 35 ans, (mère de Janika), un peu blanchisseuse.

Maria, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu couturière et gardienne d'enfans.

Henriette, négresse créole, cuisinière, un peu blanchisseuse et la femme de Antony.

Louise, négresse créole, sœur de Zénon, âgée de 14 ans.

Conditions de la vente : les propriétées foncières à un crédit de 1, 2 et 3 ans ; et les esclaves seront vendus séparément ou par familles, à un crédit de 12 mois, tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 fev

SUCCESSION de McDOWELL—Vente par le Régister des Testamens—Cour des Preuves—Vendredi 11ème. jour de Mars 1836, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, quinze actions de l'inde capital de la "Compagnie d'Assurance commerciale" de cette ville, payées en entier : aussi, 4 heures p. m. au bureau du Régister des Testamens, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, en cette ville, les effets mobiliers dépendant de la succession de Hen McDowell, décédé, consistant dans une presse et tuils à graver, une planche en cuivre, un échantillon une carte de l'Etat du Mississippi, un lot de cuivre plaques d'airain, avec un lot de livres, cartes et cartes marines, &c.

Conditions de la vente : comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
1 mars Régister des Testaments.

SUCCESSION de POUPONNE GOURGUE, f. c. l.—Vente par le régister des testaments—Vendredi, 8ème avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Pouponne Gourgue, f. c. l., une négresse nommée Sarah, âgée d'environ quarante neuf ans, bonne domestique de maison, et pouvant faire tout ce qui concerne le ménage d'une famille, pleinement garantie.

Conditions de la vente : Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 mars

SUCCESSION de G. Clarkson.—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens.—Samedi 26ème. jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 février courant, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu George Clarkson, et pour compte de Robert Hall, le tonnier ayant consenti que son intérêt soit vendu, propriétaire par moitié indivise des propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1o. Un lot de terre mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Edward, entre les rues St. Thomas et Camille de l'Annonciation, au-dessus de cette ville, sur 92 pieds 6 pouces de profondeur, sur une ligne, et 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et 22 pieds 6 pouces dans le fonds, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sur le numéro 9.

2o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur une profondeur de 112 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds 6 pouces sur l'autre, et 13 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 10.

3o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne, et de 110 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces de large dans le fond, ayant droit à l'usage d'un allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 11.

4o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la rue Edward, sur 110 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne, et 110 pieds sur l'autre ligne, et 13 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, ayant droit à une allée lequel lot est désigné sous le numéro 12.

5o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à ladite rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée derrière ledit lot de terre, lequel est désigné par le numéro 13.

6o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la dite rue Edward, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par lot numéro 14.

7o. Un lot de terre mesurant 22 pieds de face à la rue Edward, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ayant droit à une allée sur le côté, et à une autre derrière ledit lot de terre, lequel est désigné sous le numéro 15.

Conditions de la vente : Un tiers payable le 14 mai 1836, un tiers le 14 mai 1837, et l'autre tiers le 14 mai 1838, qui porteront intérêt à raison de 7 pour cent par an, du jour de la vente; les acquéreurs se chargeront du paiement dûs sur la dite propriété et fourniront des billets endossés à satisfaction, pour le surplus, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant J. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 fev

POUR DES PREUVES.—Dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de Félicité Lépine, veuve de Paul Godin.—Lundi quatorze mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Lépine, veuve de Paul Godin, décédé, les esclaves et propriétés foncières, savoir :

Esclaves.

1o. Joséphine, négresse créole, âgée d'environ 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, couturière et domestique de maison, sans défauts.

2o. Azémire, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière et blanchisseuse, et son enfant Charles, négrillon, âgé de 6 ans, tous deux sans défauts.

3o. Chloé, négresse, âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse et domestique de maison, sujette au rhumatisme.

Propriétés Foncières.

1o. Un terrain situé sur le côté gauche de la rue du Chemin du Bayou, entre les rues des Ramparts et Claude, mesurant 30 pieds de face à la dite rue du Chemin du Bayou, sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de veuve Duminé Glapion, et de l'autre côté par celle de Charles Chapron; cette propriété est la même que la défunte acquit de Marie Joseph Torson, par acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 18 mai 1831, ensemble la maison, bâtisses et dépendances qui sont dessus.

2o. Un terrain situé sur le côté droit de la rue du Chemin du Bayou, partant de la ville, entre les rues Ramparts et St Claude, ayant environ 43 pieds de face sur la dite rue du Chemin du Bayou, sur environ 104 pieds de profondeur, et environ 29 pieds de large sur la limite du fonds, borné d'un côté par la propriété de veuve Marie Cordeviole. Cette propriété est la même que la défunte acquit du Pierre Roup, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 3 mai 1831.

3o. Un terrain situé au faubourg Trémé, en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Ursulines, Marais et St. Philippe, ayant mesure anglaise, 37 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré, à la distance de 42 pieds, mesure anglaise, de l'encoignure de la rue des Ursulines, sur 127 pieds 10 pouces et 6-8, de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Frédéric Boisson, sur une ligne irrégulière, et ayant environ 23 pieds de large sur la ligne du fonds. Cette propriété est la même que la défunte acquit de A. B. Courcelle, par acte au rapport de Théodore Seghers, notaire public, le 31 août 1835; ensemble la maison, dépendances et toutes les améliorations.

Conditions de la vente : Les esclaves et propriétés foncières ci-dessus décrite payables en quatre termes égaux, le premier comptant et les trois autres à 6, 12 et 18 mois de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Charles Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs doivent payer, en sus du prix de l'adjudication, pour le pavage &c. dû à la corporation de la cité de la Nouvelle-Orléans. 19 fev

SUCRE, Café de la Havane.—600 sacs sucre de la Havane, 270 caisses sucre terré de la Havane, en débarquement, à vendre par
7 mars R. GRONING & Co.

CHANGE.—Traites sur l'Angleterre, à vendre par
7 mars JAMES GRIMSHAW, 71 Canal.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Cammeyer.—Vente par le register des testamens—Mercredi 23 mars 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Alfred Cammeyer, la propriété suivante, savoir :

Deux lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Poydras, Commerce et Girod, et désignés par les nos. 2 et 4, au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte de vente, de Samuel Kohn, à Thomas Banks, passé pardevant G. R. Stringer, ex-notaire public, le 29 septembre 1830, les dits lots de terre sont contigus, et mesurent chaque, 23 pieds 9 pouces de face à la rue du Commerce, et 23 pieds 6½ pouces, sur la ligne du fonds, sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces, sur la ligne qui le sépare du lot numéro 2, de la propriété Walden, et une profondeur de 93 pieds 2 pouces, sur la ligne qui sépare le lot numéro 4, du lot numéro 6, conformément au sus dit plan, avec toutes les bâtisses et améliorations construites sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances.

Conditions de la vente : un quart comptant et la balance à un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. Ç. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Cette vente aura lieu immédiatement après la vente de la propriété dépendant de la succession de feu P. S. Newton. 20 fev

SUCCESSION de CONN—Cour des Preuves—Vente par le *Régister* des Testaments—Vendredi, 18me. jour de mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu John Conn, les propriétés foncières suivantes, savoir :

1o. Un certain Lot de Terre situé dans l'ilet compris entre les rues Girod, Philippa, Hevia et Baronne, désigné par le numéro un, sur un certain plan dressé par Ch. F Zimpel, député arpenteur des Etats-Unis, en date du 3 Février 1836, le dit lot, mesurant, mesure anglaise, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Girod, par une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes paralelles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un certain Lot de Terre contigu au premier ci-dessus décrit, désigné par le numero deux, sur le dit plan et de mêmes dimensions, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : A un crédit de 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement des dits billets.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 fev

SUCCESSION de Chesne.—Vente par le register des testaments—Jeudi 24 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue dame Rosalie St. Amant, veuve de Philippe Chesne, les esclaves et propriétés, savoir :

1o. L'esclave nommée Gattine, négresse, âgée d'environ 30 ans, enceinte, un peu cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, bon sujet et son enfant Marie, âgée de 3 ans.

2o. Une portion de terrain située en cette ville de la Nouvelle-Orléans, formant l'encoignure aux rues St. Claude et du Quartier, ayant 25 pieds de face à la rue St Claude, et 90 pieds 4 pouces de face à la rue du Quartier, 69 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant de sieur Maurin, et seulement 19 pieds 10 pouces sur la ligne de la profondeur, ensemble les édifices y construits.

Cette propriété est vendue sujette à un bail de quatre ans (à raison de 622 par mois) à compter du premier mai 1835. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, le montant dû à la corporation pour les banquettes etc.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 fev

SUCCESSION de Newton—Vente par le régister des testaments—Mercredi le 23 mars 1836 à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Phineas Stewart Newton, décédé, la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant une des encoignures des rues de la Nouvelle Levée et Hunter dans cette ville, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds et face à la rue Hunter, et 86 pieds sur la ligne inférieure suivant un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur, lequel sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente : L'acquéreur doit s'engager à faire les paiements pour lesquels la propriété est hypothéquée aux conditions stipulées par le décédé, savoir : le paiement du billet de 4000 pastres souscrit à la compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane le 20 avril 1836, aussi cinq billets de $850 chaque, payable le second Février 1836, 2nd le second Février 1837, 3me. le second Février 1838, 4me. le second Février 1839, et 5me. le second Février 1840, faisant ensemble $8250 en papier avec hypothèque, et la balance comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Jos. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur
20 fev

SUCCESSION de Fourcand.—Cour des Preuves—Vente par le register des testamens—Lundi 21 mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Fourcand, la propriété foncière et les esclaves suivans, savoir :

1o. Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue Marais, sur une profondeur de 60 pieds, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

2o. Amanda, une négresse, âgée d'environ ans, avec son enfant nommée Rosa, âgée d'environ neuf mois.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 fev

SUCCESSION de Day—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, le quatorzième jour de mars 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Benjamin L. Day, décédé, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

Une Terre ou portion de terre, savoir : La moitié à Ouest du quart de section au Sud-Est sept, dans l'arrondissement (Township) un, rang un sud, huit degrés à ouest du quatrième principal méridien, et des terres données aux militaires, située dans le comté d'Adams, dans l'Etat des Illinois, contenant environ quatre vingt acres, plus ou moins.

2o. Un lot de terre sis et situé en la ville de Quincy, dans le dit comté d'Adams, Etat des Illinois, connu comme lot no. 4, du bloc vingt deux.

3o. Aussi un billet tiré par Henry Siebrecht, payable à volonté, en faveur du décédé Benjamin L. Day, pour la somme de cent quatre vingt quatorze piastres et trente quatre centimes.

N. B. Le tireur de ce billet a institué un procès contre ses créanciers.

Conditions de la vente : Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
11 fev Régister des Testaments.

SUCCESSION de James Madison Zacharie.—Vente par le register des testamens—Cour des Preuves.—Samedi 2 d'avril 1836, à midi, en vertu de deux ordres et d'un jugement de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à la folle enchère de James McGary, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de feu James Madison Zacharie, savoir :

Un lot de terre avec la maison qui y est construite, et qui est la quatrième en partant de l'encoignure des rues du Canal et des Remparts, le dit lot mesurant 21 pieds 4 pouces plus ou moins, de face à la rue des Remparts, sur 49 pieds 6 pouces, plus ou moins, de profondeur, avec le privilège de l'allée de 3 pieds qui se trouve derrière, et qui ouvre sur la rue du Canal, ensemble la maison à 2 étages qui se trouve sur ce lot de terre, consistant en une cuisine, une salle à manger et 3 cabinets au rez de chaussée, 2 salles au premier, 2 chambres au second étage et 2 chambres à domestiques au grenier, ainsi que des laterines, un puits et une cave, le tout étant fini, à l'exception d'une troisième couche de peinture pour laquelle on a contracté, et qui sera donnée sans délai.

Conditions de la vente : Un cinquième comptant, un cinquième à 6 mois, un cinquième à 12 mois, un cinquième à 18 mois, et un cinquième à 24 mois de crédit, en ajoutant l'intérêt sur les billets à dater du jour de la vente jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 29 fev

SUCCESSION de LEE—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, le sixième jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Lee, les actions de Banque et propriété foncière ci-après décrites, savoir :

1o. Une action de la compagine de la Presse à Coton de la Nouvelle Orléans, payée en entier.

2o. Cinquante actions du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles vingt cinq piastres par action ont été payées.

3o. La moitié indivise d'un lot de terre, dans le faubourg Lacourse, de cette ville, formant une des encoignures des rues Tchoupitoulas et Oranger, mesurant soixante six pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et deux lignes de face à la rue Oranger, ensemble les bâtisses &c.

Conditions de la vente : La propriété foncière à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et les actions de Banque à un crédit de soixante jours aussi en billets endossés à satisfaction.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
1 mars

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Vendredi, 4 mars 1836.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel de la chambre ayant été fait, il a paru que Mrs Dixon, Freret, Haile, Lebatut, Marigny, Milligan, Montégut, Ogden et Patin n'avaient pas répondu à leur nom.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à Mr. Wm Dubuys.

Mr. Bienvenu a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour amender l'acte relatif au capitaine de port, aux maîtres et gardiens du port et aux pilotes du port de la Nouvelle Orléans, approuvé le 1 mars 1835."

L'orateur a soumis à la chambre une lettre signée par le président de la compagnie du Canal et de la Banque de la Nlle Orléans invitant les membres de la Législature à vouloir bien assister à la célébration de l'ouverture du dit canal, laquelle aura lieu le 6 du courant.

Sur motion de Mr. Davidson, ordonné que la dite invitation soit acceptée.

Mr. Bry donne avis qu'il présentera sous peu un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du Moulin à scie à vapeur de Monroe"

La chambre a pris en considération section par section le bill intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au jury de police de la paroisse St. Landry."

Les diverses sections ayant été adoptées avec amendemens.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe sous le titre suivant: "Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au jury de police des paroisses St Landry, Rapides et Avoyelles"

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Mr. Delachaise de la part du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé "acte pour venir au secours de David Duvall"

L'orateur ayant apposé s